

Nouveau code : le code de procédure civile d'exécution

Par **gregor2**, le **02/06/2012** à **01:57**

La codification est bien vivante, un nouveau code est né il y a peu et est en vigueur depuis quelques heures -

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=4EBF34AF587CAEBAA2BDC197B876902A.tpdj>

:0

a voir comme ça les créanciers retrouvent du poil de la bête (quoique la codification de lois existantes ne change pas grand chose à l'état du droit ...)

Par **Camille**, le **02/06/2012** à **18:56**

Bonjour,

Exact, mais pour la partie réglementaire seulement : décret n°2012-783 du 30 mai 2012

Pour la partie législative : ordonnance n° 2011-1895 du 19 décembre 2011.

[citation]Article 1

Les dispositions annexées à la présente ordonnance constituent la partie législative du code des procédures civiles d'exécution.[/citation]

Moi, à leur place, pour la naissance d'un code, j'aurais attendu 5 à 6 jours de plus pour le publier...

[smile17]